



Province de Québec
Municipalité de Saint-Cléophas-de-
Brandon

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon, tenue à l'hôtel de ville, sis au 750 rue Principale, Saint-Cléophas-de-Brandon, le 10 août 2026, à **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Mairesse : Audrey Sénéchal

Conseillers : Michel Allard, Olivier Plante, Gilles Côté, Bernard Coutu

Conseillère : Line Rondeau, Marie-Josée Bibeau

Était aussi présente, Madame Catherine Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière qui agit comme secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente Madame Audrey Sénéchal, mairesse, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2026

3. DEMANDES CITOYENNES

4. APPROBATION DES COMPTES

4.1. Comptes à payer et présentation de la situation financière

5. DÉPÔT DE RAPPORTS

5.1. Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis (juillet 2026)

5.2. Dépôt du rapport semestriel – Service de garde éducatif en communauté

6. AFFAIRES DIVERSES

6.1. Mandat – Réfection balcon avant et gloriette du parc des Gaulois

6.2. Politique de soutien à la pratique d'activités sportives des jeunes

6.3. Reddition de comptes – Approbation des dépenses – Volet Projet particuliers d'amélioration (PPA-CE) du programme d'aide à la voirie locale (PALV)

6.4. Transfert budgétaire - Poste adjointe administrative vers poste de direction générale

6.5. Dépôt et mise en application du plan d'action en santé et sécurité du travail

6.6. Fermeture du bureau municipal – Mercredi 26 août 2026

6.7. Mandat déneigement des rues – 2026-2029

6.8. Autorisation de la tenue de la Journée Civique 2026

6.9. Appui pour la régionalisation des déchets - Demande du Regroupement citoyen pour une gestion responsable du territoire et de l'environnement (RCGRTE)

7. CORRESPONDANCE REÇUE

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE



Province de Québec
Municipalité de Saint-Cléophas-de-
Brandon

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2026-08-111

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Line Rondeau

ET **APPUYÉ** PAR : Michel Allard

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE.

2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2026

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance du **13 juillet 2026** été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2026-08-112

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Gilles Côté

ET **APPUYÉ** PAR : Marie-Josée Bibeau

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2026 comme présenté.

ADOPTÉE.

3. DEMANDES CITOYENNES

APPROBATION DES COMPTES

4.1 Comptes à payer et présentation de la situation financière

CONSIDÉRANT que les listes des comptes payés et à payer en date du 10 août 2026 ont été rendues disponibles aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

2026-08-113

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Bernard Coutu

ET **APPUYÉ** PAR : Line Rondeau

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 10 août 2026 totalisant **30 988.42 \$** et d'en autoriser les paiements.



Province de Québec
Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026

Comme mentionné en préambule, la directrice générale et greffière-trésorière a déposé le rapport des dépenses incompressibles payées, au 10 août 2026, dépenses qu'elle a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un montant de **8 390.95 \$**. Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport et en approuve le paiement. La directrice générale a vérifié les encaissements reçus et le solde à la caisse au 31 juillet 2026, le solde du placement ET1 ainsi que le ET2 comme suit :

<u>Total des encaissements en juillet 2026</u>	<u>38 971.22\$</u>
<u>Compte à la caisse au 31 juillet 2026</u>	<u>281 071.46\$</u>
<u>Placement ET1</u>	<u>252 239.59\$</u>
<u>Placement ET2</u>	<u>11 230.20</u>

ADOPTÉE.

5. DÉPÔT DE RAPPORT

5.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis (juillet 2026)

DÉPÔT

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil municipal le rapport mensuel de permis qui a été émis pour juillet 2026.

5.2 Dépôt du rapport semestriel – Service de garde éducatif en communauté

DÉPÔT

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil municipal le rapport semestriel du service de garde éducatif, lequel présente notamment le nombre d'enfants fréquentant le service de garde ainsi que leur municipalité de résidence.

6. AFFAIRES DIVERSES

6.1 Mandat – Réfection balcon avant et gloriette du parc des Gaulois

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accordé le mandat à Construction Guillaume Adam inc. pour les travaux du balcon arrière du bâtiment municipal par résolution # 2026-05-72;

CONSIDÉRANT QU' il est opportun de profiter de la présence de cet entrepreneur sur le territoire afin de procéder simultanément aux travaux du balcon arrière;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à des travaux d'entretien du balcon avant du bâtiment municipal, incluant le sablage et l'application d'une nouvelle teinture, ainsi qu'à l'entretien



Province de Québec
Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026

du plancher de la gloriette, afin d'assurer leur bon état et de préserver leur durabilité;

CONSIDÉRANT QUE cette façon de faire permet d'optimiser la coordination des travaux et d'en assurer une exécution plus efficace;

2026-08-114

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Olivier Plante

ET **APPUYÉ** PAR : Michel Allard

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

DE MANDATER *Construction Guillaume Adam inc.* pour les travaux de réfection du balcon avant ainsi que la gloriette du parc des Gaulois pour un montant approximatif de **3 000 \$ plus taxes applicables**.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-19010-522** et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.

6.2 Politique de soutien à la pratique d'activités sportives des jeunes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite favoriser l'adoption de saines habitudes de vie et encourager la pratique d'activités sportives chez les jeunes résidant sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire offrir une aide financière afin de réduire les coûts d'inscription aux activités sportives destinées aux jeunes de 17 ans et moins;

CONSIDÉRANT QUE la *Politique de soutien à la pratique d'activités sportives des jeunes* a été déposée aux membres du conseil pour étude;

2026-08-115

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Olivier Plante

ET **APPUYÉ** PAR : Michel Allard

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER la *Politique de soutien à la pratique d'activités sportives des jeunes*, telle que déposée.

QUE ladite politique soit annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

QUE les sommes nécessaires à l'application de cette politique soient puisées à même les crédits budgétaires prévus à cette fin, selon les disponibilités budgétaires déterminées annuellement par le conseil municipal.

QUE la direction générale soit autorisée à appliquer la présente politique et à procéder au traitement des demandes conformément aux modalités qui y sont prévues. Le formulaire de demande sera disponible sur le site Internet de la municipalité et au bureau municipal.



Province de Québec
Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026

ADOPTÉE.

6.3 Reddition de comptes – Approbation des dépenses – Volet Projet particuliers d'amélioration (PPA-CE) du programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

CONSIDÉRANT la résolution 2026-04-56;

CONSIDÉRANT l'achèvement du projet et qu'il y a donc lieu de procéder à la reddition de comptes;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce.

2026-08-116

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Bernard Coutu

ET **APPUYÉ** PAR : Line Rondeau

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER les dépenses inscrites dans le formulaire de reddition de compte, relativement aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

DE TRANSMETTRE au Ministère des Transports du Québec la reddition de comptes.

ADOPTÉE.

6.4 Transfert budgétaire – Poste adjointe administrative vers le poste de direction générale

CONSIDÉRANT QUE le poste d'adjointe administrative est actuellement vacant;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale assume les responsabilités et les tâches normalement dévolues à ce poste;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'ajuster les crédits budgétaires afin de refléter cette réorganisation du travail;

2026-08-117

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Line Rondeau

ET **APPUYÉ** PAR : Marie-Josée Bibeau

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER un transfert budgétaire de **6 400 \$** du poste budgétaire « Salaire adjointe administrative » vers le poste budgétaire « Salaire direction générale » afin de permettre la rémunération des heures effectuées par la direction générale en remplacement de l'adjointe administrative pour le reste de l'exercice financier 2026.



Province de Québec
Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026

ADOPTÉE.

6.5 Dépôt et mise en application du plan d'action en santé et sécurité du travail

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la santé et la sécurité du travail prévoit que les employeurs visés doivent mettre en place un mécanisme de prévention adapté à leur établissement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon a élaboré un plan d'action en santé et sécurité du travail applicable au bâtiment municipal afin d'identifier les risques présents, de mettre en place les mesures de prévention appropriées et de favoriser un milieu de travail sain et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'action sera révisé au moins une fois par année, ou plus fréquemment si les circonstances le justifient;

2026-08-118

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Coutu

ET APPUYÉ PAR : Gilles Côté

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal prenne acte du dépôt du Plan d'action en santé et sécurité du travail de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon;

QUE le conseil autorise sa mise en application à compter de son adoption;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit responsable de son application, de son suivi et de sa mise à jour annuelle, conformément aux exigences de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

ADOPTÉE.

6.6 Fermeture du bureau municipal – Mercredi 26 août 2026

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal sera exceptionnellement fermé le mercredi 26 août 2026;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser cette fermeture et d'en informer les citoyens;

CONSIDÉRANT la demande de congé présentée par la directrice générale pour la journée du **26 août 2026**;

2026-08-119

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Coutu

ET APPUYÉ PAR : Olivier Plante

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise la fermeture exceptionnelle du bureau municipal le mercredi 26 août 2026;

QU'UN avis soit publié afin d'informer la population.



Province de Québec
Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026

ADOPTÉE.

6.7 Mandat déneigement des rues 2026-2029

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour le déneigement des rues de la municipalité;

CONSIDÉRANT la soumission reçue en date du 10 août 2026

- **Construction et pavage Généreux Inc. : 5 965 \$ / km avant taxes**
- Marion Asphalte : Aucun dépôt de soumission
- Déneigement Mario Robillard inc. : Aucun dépôt de soumission
- Transport Rondeau : Aucun dépôt de soumission

2026-08-120

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Bernard Coutu

ET **APPUYÉ** PAR : Olivier Plante

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

DE MANDATER *Construction et pavage Généreux Inc.* pour le mandat de déneigement des rues de la municipalité pour les années 2026-2029 au montant de **109 159.50 \$ plus taxes applicables.**

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-33000-443** et d'en autoriser le paiement en 6 versements égaux comme suit :

2026-2027 : 1^{er} versement 15 décembre 2026 / 2^e versement 15 mai 2027

2027-2028 : 3^e versement 15 décembre 2027 / 4^e versement 15 mai 2028

2028-2029 : 5^e versement 15 décembre 2028 / 6^e versement 15 mai 2029

ADOPTÉE.

6.8 Autorisation de la tenue de la Journée Civique 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon tient annuellement une Journée civique, laquelle constitue une tradition rassembleuse et appréciée des citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire poursuivre cette tradition en 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite également encourager et soutenir les entreprises locales en tenant l'événement dans un établissement de la municipalité;

2026-08-121

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Olivier Plante

ET **APPUYÉ** PAR : Bernard Coutu

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :



Province de Québec
Municipalité de Saint-Cléophas-de-
Brandon

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026

QUE la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon autorise la tenue de la **Journée civique 2026**, laquelle se tiendra le **dimanche 6 décembre 2026**, au *Cabaret La Crèche*;

QUE cette initiative vise à maintenir la tradition de la Journée civique tout en contribuant à soutenir et mettre en valeur les entreprises de notre communauté;

ADOPTÉE.

6.9 Appui régionalisation des déchets - Demande du Regroupement citoyen pour une gestion responsable du territoire et de l'environnement (RCGRTE)

CONSIDÉRANT QUE Dépôt Rive Nord Inc. (Ci-après DRN) projette d'aménager une nouvelle cellule d'enfouissement d'une superficie de 90,3 hectares dans la municipalité de Saint-Thomas, et que le projet pourrait également comprendre l'utilisation d'un territoire comparable dans la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier pour la disposition de déblais d'excavation;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle cellule préconisée par DRN est disproportionnée par rapport aux besoins de notre région et vise essentiellement à maintenir l'importation de quantités significatives de déchets en provenance d'autres régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les espaces actuels pour la disposition des déchets au site d'enfouissement de DRN ont des limites et que celles-ci devraient être atteintes en 2032;

CONSIDÉRANT QUE les activités reliées à l'enfouissement des déchets perturbent l'environnement et la qualité de vie de la population environnante;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des déchets relève des municipalités, et non d'entreprises privées;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Joliette, par voie d'entente avec DRN, s'est engagée à renoncer à son droit de regard pour une période de 25 ans débutant à la date où DRN entreprendrait l'exploitation de la nouvelle cellule d'enfouissement technique;

CONSIDÉRANT QUE notre territoire doit être utilisé judicieusement et que chaque région devrait accueillir ses propres déchets;

2026-08-122

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Gilles Côté

ET **APPUYÉ** PAR : Michel Allard

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :



Province de Québec
Municipalité de Saint-Cléophas-de-
Brandon

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026

DE PRENDRE POSITION en faveur de la régionalisation des déchets afin de restreindre l'importation de déchets dans notre région, tel que le permet l'article 53.9 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution aux personnes et organismes suivants :

- Regroupement citoyen pour une gestion responsable du territoire et de l'environnement (RCGRTE);
- MRC de D'Autray;
- Municipalités de la MRC de D'Autray;
- Député provincial;
- Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE.

7. CORRESPONDANCE REÇUE

La correspondance reçue est déposée pour consultation.

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est consacrée aux questions des personnes présentes dans l'assemblée.

Je soussigné, en ma qualité de greffière-trésorière, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

- Original signé -

Catherine Gagnon,
Directrice générale et greffière-trésorière

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 20, l'ordre du jour est épuisé

2026-08-123

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Line Rondeau
ET **APPUYÉ** PAR : Marie-Josée Bibeau
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :
DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.



Province de Québec
Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026

- Original signé -

Audrey Sénéchal
Mairesse et
Présidente d’assemblée

- Original signé -

Catherine Gagnon
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Audrey Sénéchal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

- Original signé -

Audrey Sénéchal,
Mairesse et Présidente d’assemblée